L'ASCENSORISTE	**FORMULAIRE 1 B -** (Décret 92-158 du 20 février 1992) **TRAVAUX EFFECTUÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT PAR UNE ENTREPRISE EXTÉRIEURE** **Analyse de Risques: Retranscription Études de Sécurité + Modes Opératoires** **« C » signifie « Critique » 💻 Identifier les phases et risques critiques de votre chantier**	**Référence PPS :** 040225ad1mc **Validité PPS : 04/05/2026**

Titre de l'opération ou du Chantier :	Visite de maintenance + dépannage + Inspection organes de sécurité Machinerie ad1				**Unité - SECTEUR :**	PDC PCD4 ASCENSEUR	
Entreprise Extérieure :	L'Ascensoriste	**Nom du Rédacteur + Visa :**	ROUX JM	**Date de Rédaction :**	04/05/2023	**N° OT ou bordereau**	6100009732/10

Rappel : Chaque chargé de travaux doit porter à la connaissance de son personnel les dispositions à prendre résultant de son Plan Administratif de Sécurité et vérifier les Attestations de Sécurité ainsi que les informations et mesures à respecter, précisées dans le plan de prévention. Il doit le former à la sécurité, lui faire connaître les risques spécifiques auxquels il est exposé et les mesures prises pour prévenir ces dangers.

A chaque fois que nécessaire, le chargé de travaux de l'EXT réalisera le « moment sécurité » adapté aux opérations en cours de réalisation ou vis-à-vis des risques et les phases critiques de son chantier. Moment Sécurité qui devra être émargé par l'ensemble des agents concernés par l'opération

N°	C	Phases de travail	Modes Opératoires ou références MOP	Matériels - outillages	C	Risques	Moyens de Protections ou Préventions
1		Accès chantier		Petit outillage (caisse a outils) Eclairage d'appoint	X	Chute de hauteur Zone à risque gaz	Respect des conditions d'acces toiture via la préanalyse de risque remplie par GC (E. Chauzit) en annexe du PDP Ne pas enjamber les gardes corps et respecter les 100Kg par m2. Remplir la demande d'accès toiture GC pour récupérer les clefs d'accès crinoline Gants lunettes Casque détecteur CO 02 masque ventilé FFP3 + personnel habilité port du détecteur de gaz.

L'ASCENSORISTE	**FORMULAIRE 1 B -** (Décret 92-158 du 20 février 1992) **TRAVAUX EFFECTUÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT PAR UNE ENTREPRISE EXTÉRIEURE** **Analyse de Risques: Retranscription Études de Sécurité + Modes Opératoires** **« C » signifie « Critique » 💻 Identifier les phases et risques critiques de votre chantier**	**Référence PPS :** 040225ad1mc **Validité PPS : 04/05/2026**

2		Vérification FDC HAUT et BAS. Essais Système parachute, dépannage		Multimètre		Points rentrants	Ne pas lever les capotages sur poulie et câbles lors des essais parachute
3		Maintenance armoire électrique, dépoussiérage graissage machine de traction. Vérification câble et poulie		Brosse aspirateur souffleur. Huile, graisse		Points rentrants Electrisation / Electrocution	Ne pas lever les capotages sur poulie et câbles lors du contrôle visuel câbles et poulies Consignation pour dépoussiérage de l'armoire de commande